

LA RELATION ET 04 L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES



MEDICO SOCIAL

La relation avec la personne accompagnée est au cœur de notre métier : elle se construit dans le respect, l'écoute et la confiance.

Accompagner, c'est reconnaître l'autre dans sa singularité, ses choix, ses ressources et ses limites.

Nous visons un soutien qui favorise l'autonomie, l'expression des droits et la participation à la vie sociale.

Chaque interaction est une occasion de valoriser la personne et de renforcer son pouvoir d'agir.





Accompagner

Etre à côté, cheminer, être en mouvement, en soutien, aider, faire émerger, donner envie

Personnaliser l'accompagnement

Favoriser aux maximum l'expression des besoins et des attentes, en fonction de la personnalité de chacun pour ajuster au mieux l'accompagnement



Une personne accompagnée

La personne n'est pas une personne accueillie mais accompagnée ce qui sous-entend de partir de ses attentes, de ses besoins pour rendre possible et accessible son projet de vie. La personne est accompagnée à la réalisation de son projet de vie.





Voir la personne dans ses possibilités de développement

Voir le POTENTIEL = l'ensemble des ressources dont dispose la personne

Pour développer sa POTENTIALITE = les aptitudes que la personne n'a pas encore eu l'occasion de manifester ou développer

Différencier attentes et besoins

C'est à partir de l'expression des attentes (=ce que la personne souhaite) que se définissent les besoins (= ce que la personne a besoin pour satisfaire ses attentes).

Le professionnel n'a pas d'attente pour la personne mais doit pouvoir définir les besoins de la personne avec elle.



Permettre l'autodétermination et le pouvoir d'agir

Les professionnels veillent à prendre le temps d'écouter la personne, de créer des espaces de paroles individuels.

Pour permettre à la personne d'exercer son pouvoir d'agir et son autodétermination, les professionnels l'accompagnent sans jugement, dans la réalisation de son parcours de vie et la définition de ses besoins pour y parvenir.





Valoriser le rôle social

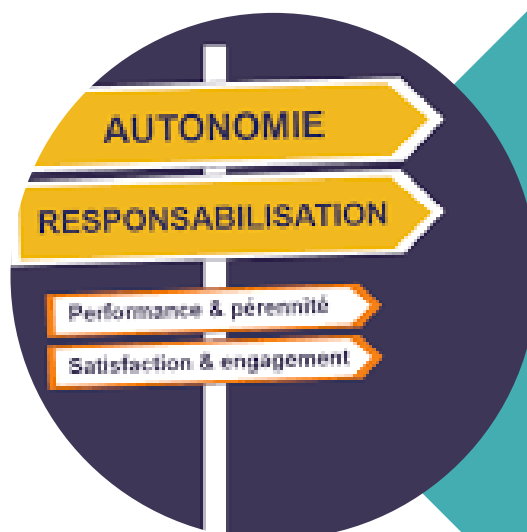
Les professionnels veillent à ce que chaque personne puisse accéder à des rôles, des missions valorisantes et valorisées au service du collectif du CAJ.

Les professionnels identifient les tâches et missions déléguables aux personnes accompagnées, quitte à les adapter aux compétences des personnes et les accompagner dans la réalisation.

Les missions sont utiles au bon fonctionnement et à l'organisation de la structure.

Responsabilisation des personnes accompagnées

Les personnes accompagnées sont responsabilisées dans leurs attitudes, leurs comportements sociaux sur la base des relations sociales attendues d'un adulte citoyen dans notre société;



Développer les compétences

La compétence est constituée de savoir, savoir-faire, savoir être et méthodologie. Elle passe par une volonté pédagogique de "former, d'informer" les personnes accompagnées dans tous les domaines (autonomies, santé, droits, vie affective et sexuelle, compétences relationnelles, maltraitance...)

